

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 474
MARSEILLE, les 31 mai, 1er et 2 juin 2019

RESOLUTIONS

Document approuvé le 2 juin 2019
Classification du document : public

Réunion vendredi 31 mai 2019 – 17h30-20h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François - MAIRE Olivier - MARTIN Claude – MERLO Francis - SAVOUREY Patrick- VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absents et excusés : DUNAC Pierre - MARC Pascal – MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

1 – Point du Président (JL. Blanchard) :

- **CNOSF : Point sur les dossiers en cours.**

- **Rencontre avec le Directeur des Sports au Ministère :**

« Accompagné par Richard Thomas directeur technique national de la FFESSM, j'ai rencontré Gilles Quénéhervé directeur des sports (DS) du Ministère des Sports, ainsi que Sébastien Borrel, Adjoint au chef de bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage (DSB2). Après un rapide survol du périmètre de notre fédération, pendant lequel la politique fédérale en matière de développement durable et de transition énergétique a été saluée par le DS, nous avons reçu également des compliments concernant tout l'environnement TIV que la fédération a su développer. »

Trois sujets à caractère réglementaire et systémique ont été débattus. Dans ce domaine, il s'agit de s'engager sans relâche, tant ces sujets impactent la vie de nos clubs et de nos SCA :

1°) Notre souhait d'intégration des moniteurs fédéraux dans la filière professionnelle, sur la base de leur volontariat, suivant un schéma le plus allégé possible.

« Vous connaissez mon engagement et mes convictions concernant cette situation qui perdure en dépit du bon sens. Défendre nos moniteurs fédéraux, en particulier tous nos MF1 de plongée en scaphandre, c'est pour moi une évidence et un acte militant.

Certes il ne s'agit pas de professionnaliser tous nos MF1 ou MF2 de façon obligatoire (cela doit rester du domaine du volontariat et du souhait de certains d'entre nous de pouvoir passer selon les circonstances de leur environnement bénévole à un environnement professionnel) ; il ne s'agit pas non plus de nier les passerelles déjà existantes, qui permettent d'alléger le parcours que doivent suivre nos moniteurs fédéraux lorsqu'ils visent un BP ou un DE.

Mais cela ne suffit pas. A chaque saison on retrouve les mêmes difficultés : inadéquation entre l'offre et la demande émise par les structures employeuses.

Or cette « armée » de moniteurs fédéraux est là, dûment codifiée dans le Code du Sport et fermement reconnue dans ses compétences et ses prérogatives. Certains d'entre eux pourraient, titulaires d'un BP ou mieux d'un DE 40 mètres, s'intégrer de façon saisonnière chez les employeurs.

Pourtant, les passerelles sont encore trop lourdes, l'impératif d'un an, perçu comme un vrai purgatoire, est irréaliste, les durées de formation complémentaires sont trop longues, décourageantes, voire inadaptées, notamment pour accéder au DE qui est le « cœur de métier ».

Il est temps que cela s'arrête. Simplifions encore les passerelles proposées aux moniteurs fédéraux : cela mettra sur le marché de nouveaux moniteurs brevetés par l'Etat, cela accroîtra l'offre (saisonniers ou pérenne), cela fluidifiera le marché, sans que le rôle régalien de l'Etat ni le rôle des CREPS ne soit contesté.

2°) Appel à enfin éclaircir de façon interministérielle le dossier des EPI et publier une doctrine officielle.

« Ce feuilleton sans fin des EPI au sein de nos clubs dure depuis trop longtemps. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'exprimer sur le sujet. Nous attendons une réponse claire, même si une partie de la doctrine est peut-être à rechercher ailleurs qu'au ministère des Sports. »

3°) La prise de position de la Ffessm, associée à l'Anmp, le Snmp et l'Ucpa, concernant une éventuelle modification d'éléments de la partie « hygiène et sécurité » dans le Code du Sport.

« Lors de la saisine de la Ffessm par le MS, (voir nos publications au printemps 2018), nous étions d'accord avec la plupart des modifications... sauf une... qui a cristallisé beaucoup de commentaires.

J'ai exprimé pour la énième fois notre position, tant sur la forme (unanimité des positions Ffessm/Anmp/Ucpa/Snmp) que sur le fond.

Nous attendons de voir, plus d'un an après, ce que le Législateur décidera de publier.

- Dossier ANS / Projet Sportif Fédéral / financement des activités sportives en 2020

Nous avons écrit aux présidents de nos Comités régionaux pour les inviter à participer aux travaux concernant les dossiers qui impactent directement la vie fédérale à venir. Cette réunion, les 21 et 22 septembre 2019 à Marseille, tout autant que les Assises les 12 et 13 octobre, nous permettront d'avancer sereinement.

Nous aimerions avancer plus vite tous ensemble, mais encore faut-il avoir du « grain à moudre ».

Hormis la difficulté calendaire à nous réunir toutes et tous avant l'été, et hormis l'ambitieux état des lieux qui reste à faire à l'échelon régional ou départemental (financements actuels, modes opératoires, déclinaisons cohérentes du Projet Associatif fédéral à l'échelle des OD, comparaisons, etc...) qui devrait être agrégé entre nous par voie d'internet, nous devons attendre que les éléments nationaux (venant du CNOSF, de l'ANS, du MS) se consolident.

Je n'ai pas pour habitude de « sécher » les réunions ou grandes messes nationales, au cours desquelles nous récupérons les informations adéquates en temps et en heure, mais force est de constater que nous manquons encore d'éléments précis mais fondamentaux pour consolider nos dossiers.

J'ai publié 2 documents :

- *L'un est une version initiale du PSF ou Projet Sportif Fédéral, qui sera consolidée lors des réunions à venir (Cf. agenda). Ce document est le canevas d'un projet de développement fédéral type ; il est prévu que d'autres modes opératoires soient présentés lors de l'AG du Cnosf fin mai. Enrichi de documents à venir et de consolidations courant juin 2019, ce plan type constituera une base sûre pour la FFESSM afin de disposer de son propre PSF à l'horizon 2020.*
- *l'autre est la lettre du Président du CNOSF au Président de la République, datée de ce vendredi 17 mai 2019. Cette lettre aborde tout à la fois le thème des baisses drastiques des subventions, que celui de la disparition redoutée des CTS.*

Je ne saurais mieux que cela manifester ainsi de l'étroite collaboration entre la FFESSM et ses organismes déconcentrés. Cependant, il serait navrant qu'il y ait une souffrance par rapport à un retour d'informations nationales sur les dossiers, car il ne peut y avoir de retour que si nous disposons d'éléments nouveaux. Tel n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

- Agenda :

- 16 mai 2019 : réunion au CNOSF, préparatoire à l'AG du CNOSF. La FFSSM était présente. Dans le cadre de la réunion où l'ensemble des fédérations étaient conviées, il a été décidé qu'un courrier serait adressé par le Président du CNOSF au Président de la République Française, au Premier Ministre et à la Ministre des Sports pour leur faire part de la position du mouvement sportif en matière budgétaire, d'une part, et en ce qui concerne la réforme des CTS, d'autre part. Le tout s'inscrivant naturellement dans le contexte particulier d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.
- 22 mai 2019 : réunion des DAF (directeurs, administrateurs, finances) au CNOSF et en vidéoconférence. Le thème qui nous occupe y sera abordé.

- 28 mai 2019 au CNOSE, AG du CNOSE. Le thème de la réforme de la gouvernance sera à nouveau évoqué, à l'éclairage des réponses des politiques. Un prestataire « méthode » devrait être choisi à cette occasion.
- 3 juillet 2019 : réunion des fédérations au CNOSE, afin de compléter les informations et consolider le canevas de PSF.

Enfin, je reproduis *in extenso* le message du Secrétaire Général Adjoint du CNOSE adressé à la FFESSM :

« Je vous confirme que la FFESSM est bien identifiée dans la liste des fédérations qui ont exprimé leur intérêt pour être accompagnée pour la finalisation ou l'établissement d'un plan de développement fédéral cohérent avec le canevas type et qu'il conviendra de co-construire avec vos organes déconcentrés et clubs. La consultation relative à cet accompagnement des fédérations est en cours de finalisation. On vise de disposer de la liste des sociétés retenues pour l'assemblée générale du CNOSE du 28 mai. En conséquence, nous devrions contacter début juin votre fédération pour définir plus précisément l'accompagnement souhaité.

Bien cordialement.

Bruno Delor ».

- Situation des CTS : communications faites auprès des CTS, des régions concernées et publiées sur le site de la FFESSM

- Le dossier qui concerne le devenir des CTS fait l'actualité.

Dans diverses instances nationales, chacun à son niveau, chacun selon ses fonctions, compétences et réseaux, intervient pour soutenir le schéma **actuel** des CTS. Je citerai, sans exhaustivité, les interventions de la FFESSM, du CNOSE, de l'ANMP, du Collectif des CTS, l'association des DTN, etc...

Les CTS, même s'ils sont historiquement très peu nombreux au sein de la FFESSM, apportent un soutien important pour la marche de notre fédération. Dans le développement des activités de pleine nature, dans celles de nos activités qui conduisent à la compétition, dans la formation puis les jurys des cadres, bénévoles ou professionnels.

Notre DTN a scrupuleusement informé nos CTS des éléments dont il dispose, extraits de presse et autres, tandis que, en tant qu' élu national, je suis intervenu et j'interviens dans d'autres sphères (cabinet de la MS, CNOSE et son Président, parlementaires).

A ce sujet, j'ai entendu ou lu des contre-vérités hallucinantes sur le fait que *« la FFESSM et ses dirigeants nationaux ne feraient rien pour défendre nos CTS dans leur schéma actuel »*. J'ai même lu : *« à début mai, la FFESSM nationale (sic !) n'a pas désiré donner une réponse à l'inquiétude de ses propres CTS »*. Ce sont là des affirmations qui montrent une méconnaissance abyssale de la façon dont cela fonctionne au niveau de la politique et des relations avec les institutions nationales.

Je le répète, chacun intervient là où est sa place.

Denis MASSEGLIA président du CNOSE a affirmé à la tribune, lors de notre réunion du jeudi 16 mai au CNOSE, qu'une annonce serait faite lors de la semaine 21 par la ministre des sports au sujet des CTS. Une embellie ? Une relecture par le gouvernement de son projet initial très largement dénoncé et décrié dans le mouvement sportif ?

Pour compléter les dossiers, j'ai rendu publics quelques documents :

- lettre du Président du CNOSE au Président de la République, datée de ce vendredi 17 mai 2019. Cette lettre a été décidée lors de la réunion au CNOSE le 16 mai 2019, où la FFESSM participait ; elle aborde tout à la fois le thème des baisses drastiques des subventions, que celui de la disparition redoutée des CTS.
- lettre de la FFESSM à la ministre des sports, datée du 8 mai 2019.
- lettre du 29 avril 2019, cosignée par 3 fédérations dont la notre, protestant sur le fait qu'une réunion au CNOSE, en présence de la ministre, soit programmée le 30 avril 2019 **sans** les fédérations non olympiques et non membres du conseil d'administration du CNOSE.
- compte rendu de la réunion du 30 avril 2019 entre la MS et certaines fédérations (confer notre lettre de protestation).

- Dernier rebondissement concernant la situation des CTS

La Ministre m'a envoyé un courrier sous sa signature, daté du 21 mai 2019, que j'ai rendu public.

On y relève que :

- *La Ministre engage une démarche de concertation et s'appuie sur deux personnalités (Messieurs Yann Cucherat et Alain Resplandy-Bernard)*
- *Ceux-ci devront remettre leur rapport au plus tard fin 2019.*
- *Dans l'attente de leurs conclusions, la Ministre des Sports s'engage à ne pas utiliser pour les CTS les dispositions prévues par l'alinéa 11 de l'article 28 du projet de loi de la fonction publique.*

Nous observons ainsi un "répit" en attendant la suite des événements.

Documents publiés :

- Courrier de la Ministre daté du 21 mai 2019
- Article 28 projet de loi

- **RIPE : VIP des RIPE. En cours de négociation.**

- **Modalités des partenariats en ce qui concerne la diffusion des informations de nos bases de données :**

accès aux partenaires à la liste des emails des clubs et SCA.

En attendant le travail de classification des partenariats, est-ce que nous pouvons donner le listing des clubs et SCA.

Résolution 19/051 :

Vote :

Contre : 1 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

- Financement de la base de Tourlaville : part fédérale de 12 000 €.

Résolution 19/052 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Les nuits de l'eau delà : Participation exceptionnelle manifestation de la région Centre.

Résolution 19/053 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Compte-tenu des évènements locaux, refus** du déplacement des juniors de NAP en Egypte pour le championnat du monde :

Résolution 19/054 :

Vote : Pas de déplacement des Juniors en Egypte.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Partenariat Scubapro** : Ce partenariat inclut la fourniture de l'équipement complet de plongée. Partenariat ancien. 30 équipements, 20 équipements sur la CTN, 5 sur les cadres techniques, et 5 cadres fédéraux. Tous les deux ans Scubapro propose soit de racheter le matériel soit de le rendre. Les CTS doivent rendre leur matériel à la fédération et le nouveau livré à la fédération. Problème sur ce point, rencontre avec Scubapro mardi 4 juin.

- **Point sur le partenariat Air Liquide** : Réunion le 18 juin avec le médecin référent national du secteur oxygénothérapie de AirLiquide à la fédération.

- **Conseil des Sages** : Candidature de Mr Guy ZONBERG. A voir à l'automne.

- **Tournée des plages** : Présence des membres du CDN. A voir.

- **Participation aux obsèques du soldat d'élite Bertoncello tué en Afrique**. Son père est également membre de la FFESSM.

- **Cendres de Yves Normand dispersées à la Ciotat.**

2 – Point du Président Adjoint (F. Merlo) :

- La mer XXL : Dossier quasiment bouclé. Vont y participer Jean Louis BLANCHARD, Sylvie GAUCHET, Chantal DELCAUSSE, Hélène CARON et Francis MERLO.
- Travaux dans les nouveaux locaux : les travaux commencent lundi pour la salle de réunion qui sera aménagée d'une manière autonome pour permettre de recevoir les commissions et autres réunions. Changement des écrans dans la salle du conseil.

3 – Présentation de Bertrand LEFETZ :

- Présentation : responsable développement digital.
- Plus spécifiquement chargé de mettre en place et de développer la présence fédérale sur les réseaux sociaux et le site internet. (Communication digitale).

4 – Point du Secrétaire Général (S. Grandjean) :

- Point sur les commandes de kits : 922 kits ont été commandés sur deux mois.
- Projet d'une vidéo de promotion des Championnats de France d'Apnée en eau libre accepté et projet de deux autres vidéos, une sur les Championnats de France des Sports Subaquatique et l'autre sur la Plongée Sous-Marine. Ces projets sont en partenariat avec le CNOSF lequel finance 75 % du projet.
- Point sur l'AG du CNOSF : Compte rendu. La FFESSM a voté contre l'affectation du résultat de 991 000 € aux réserves non statutaires dans le cadre d'une réserve spéciale pour la gestion d'un *ambitieux* club France à Tokyo en 2020. Ce résultat se rajoutera à la réserve déjà constituée d'un montant de 778 000€.
- Dates à venir :
 - o CDN restreint le 11 octobre 2019 et le 12 octobre au matin puis, les 12 octobre après-midi et 13 octobre matin : Assises nationales des OD en présence des Régions, Départements et Commissions.
 - o CDN 7, 8 et 9 février 2020 en présence des Régions.
 - o AG à Aix-les-Bains 28 et 29 mars 2020
 - o CDN 12, 13, 14 juin 2020 en présence des Commissions.
 - o AG électorale à Lyon décembre 2020 (Choix définitif effectué par correspondance -7 juin 2019-, Cf. dernier point du présent PV)

6 – Préparation de la réunion des Présidents de Régions en septembre 2019 :

Travail en cours. Les questions qui seront posées par les Présidents de régions alimenteront la réunion des régions en septembre.

7 – Projet Assises nationales de la fédération :

Proposition de sujets pour les Assises : En octobre, après le CDN. Vendredi soir et samedi matin CDN restreint. Samedi après midi et dimanche matin Assises Nationales des OD avec les CODEP les Régions et les Commissions. Les Assises Nationales ne doivent pas être une répétition de la réunion des Présidents de Régions. A travailler

Réunion du samedi 1^{er} juin 2019, 9h00-13h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne-Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre - FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François - MAIRE Olivier - MARTIN Claude MASSEL Marielle – MERLO Francis - SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : MARC Pascal

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

1 – Projet Assises Nationales de la fédération :

Proposition de sujets pour les assises :

- Sport Scolaire UNSS.
- Web services que l'on peut apporter aux régions. Intervention de Bertrand LEFETZ.
- Information sur le CIAA.
- Sport Santé.

- Intervention d'un consultant spécialiste en communication : expliquer l'importance d'une communication en cohésion avec le niveau national et déclinée au niveau des régions et CODEP.
- Réalisation de compétitions sportives dans les OD. Financement des championnats.
- Agence Nationale du Sport
- Assurances.
- Stratégie de partenariats.
- autres sujets ?

2 – Point du Trésorier Général (JL Dindinaud) :

Produits :

- Licences : 123 061 (+ 1 002 par rapport à 2018) à fin avril.
- Certifications : 14 288 (- 117 par rapport à 2018) à fin avril.

Tendance au 5/8° de notre exercice :

- **Produits :**
 - Vente de licences : + 1002 pour 8 mois.
 - Ventes de cartes : - 117 en 4 mois.
 - Vente fournitures particuliers : 4 700 € soit 36 % réal en 5 mois (prév. 13 000 €)
 - Vente fourniture club : 36 300 € soit 40 % réal (Prév 90 000 €)
 - Vente de fournitures comités : 6 200 € soit 39 % réal (Prév. 16 000 €)
 - Baisse des abonnements Subaqua – 282 au 31/05/2019.
- **Charges :**
 - Masse salariale dans nos prévisions.
 - Frais informatiques 42 000 € réal soit 54 % (prév. 80 000 €)
 - Achats fournitures fédérales : 80 000 € réal soit 61 % réal (prév. 130 000 €)
 - Charges locatives : 6 800 € réal soit 69 % (Prév. 9 800 €) liée au local du 28.
 - Déplacement missions autres : 19 300 € soit 48 % réal (Prév. 40 000 €).
 - Point dossier site fédéral.
- **Calendrier exercice comptable 2019 :**
 - Clôture exercice 2019 : 31 08 2019.
 - Fin de réception des pièces comptables : 15 09 2019.
 - Mission expert-comptable : 2° semaine octobre 2019.
 - Mission commissariat aux comptes : fin octobre 2019.

Préparation du prévisionnel 2020 des commissions nationales :

- Réception des prévisionnels 2020 fin octobre 2019 intégrant les actions du 1^{er} 09 2019 au 31 08 2020.
- Préparation des entretiens budgétaires mi-novembre 2019.
- Entretiens budgétaires du 29 11 au 1^{er} 12 2019.

Calendrier exercice comptable 2020 :

- Situation au 30 avril 2020
- Point expert-comptable le 5 juin 2020
- Point CC le 26 juin 2020
- Clôture exercice : 31/08/2020.
- Fin de réception des pièces comptables exercice 2020 : 15 09 2020
- Mission expert-comptable : 5 au 9 octobre 2020
- Mission Commissariat aux comptes : fin octobre 2020.

Préparation du prévisionnel 2021 des commissions nationales :

- Réception des prévisionnels 2021 fin avril 2020 intégrant les actions du 1^{er} 09 2020 au 31 08 2021.
- Préparation des entretiens budgétaires 5, 6 et 7 juin 2020.
- Entretiens budgétaires 26, 27 et 28 juin 2020.

3 – Développement Durable :

- **Actualités sur les représentations : CNML et UICN :**
 - * **CNML** : Finalisation des documents stratégiques de façades. Mise en place par façades maritimes de documents qui organiseront le développement des conditions des activités d'ordre sociaux économiques (transport maritime, aquaculture, pêche, granulats...). Cette planification doit permettre à la fois la préservation des ressources maritimes, protection du milieu marin, mais également éviter les conflits d'usages. Fort investissement de nos représentants des conseils maritimes de façades. Dans les 4 documents qui sont aujourd'hui finalisés les activités subaquatiques sont bien représentées, la FFESSM est régulièrement citée dans les enjeux du tourisme et des pratiques sportives en milieu marin.

Nous ne sommes pas présents sur les cartes de vocation qui sont destinées à dire où se pratiquent les usages et comment ils se pratiquent en cohérence avec les autres usages. Nous avons émis au plan national un avis, nous avons demandé à ce qu'il y ait une zone comprise entre 0 et 60 m qui soit une zone de vigilance qui dès lors que les autorisations préfectorales seront accordées à une activité sur cet espace là il y ait une étude préalable permettant de mesurer les impacts sur l'activité subaquatique. Nous avons demandé également qu'il y ait une géolocalisation des sites de nos pratiques, proposition pour que l'État puisse mettre en œuvre des mesures compensatoires d'ordre sociaux économiques à la fois sur la restauration du milieu si le milieu est dégradé et s'il y a des incidences économiques sur le développement de certaines activités. L'État a émis un rapport dans lequel l'intégralité de nos propositions ont été reprises dans le rapport d'avis du CNML. Nos représentants sur les façades maritimes ont repris globalement ces éléments.

Intervention de Fred DI MEGLIO : Le Conseil Maritime de façade de Méditerranée est le seul à réfléchir sur la stratégie de la gestion durable des sites de plongée.

* **Mise en place d'une fête de la mer et des littoraux** : le 28, 29 et 30 juin 2019 sous le patronage de Karine CLAIREAUX présidente du CNML. En lien avec l'opération La Mer XXL. La fédération a fait part de son souhait d'être partenaire de cet événementiel qui a pour objectif de sensibiliser le grand public sur la découverte la protection et la sécurité en milieu marin. Nous allons adresser une newsletter à nos structures. Une vidéo sera mise en ligne également pour avoir de la visibilité.

* **UICN** : La FFESSM est présente aux réunions. Nous sommes impliqués dans 2 groupes de travail : sur l'énergie en mer renouvelable et la mer littoral. Rédaction de motions pour le congrès mondial de la nature 2020. Cette année c'est la France qui a été choisie et la ville de Marseille, du 11 au 19 juin 2020 au Parc Chanot. 10 000 congressistes et 100 000 visiteurs attendus. 2 zones aménagées dans le parc, une pour recevoir les congressistes et accueillir les réunions les forums... et une zone qui sera accessible au grand public avec 3 secteurs pour les expositions de l'UICN un espace génération nature et un autre pour des animations. Positionnement de la fédération pour participer sur différents ateliers ou proposer des activités style baptêmes de plongée. Grosse opportunité. 3 axes à développer : intervention de la commission bio, s'inscrire dans la proposition d'activités en collaboration avec nos structures et le projet d'un espace au sein du parc Chanot. A mettre en place. Discussion.

- **Label Ecosub :**

- SCA Plongée Bleue (Banyuls)
- USB section plongée (Biarritz)
- Club Sportif Pertuisien section plongée (Pertuis)
- CTR Haut de France (inscrit de fait dans les actions du comité)

Résolution 19/055 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Trophée 2018/2019** : dépôt de candidatures au 31 août thème « plongeur du futur – activités plongée en milieu scolaire ». Vote au prochain CDN.

4 – Dossier Sirènes : contact avec les équipementiers (M. Lambinet) :

2 équipementiers sur le marché. Un dossier est à paraître dans le prochain Subaqua.

5 – Sport et Santé : avancée du dossier et conditions de délivrance du module :

Ce module doit être envoyé pour accord au CNOSF.

Discussion sur le mode de délivrance de ce module : tout président de commissions régionales ou par le président de la commission médicale régionale. La solution par le président de région étant écartée puisque hors du fonctionnement de chacun des diplômes de la fédération.

Délivrance uniquement par le Président de Commission médicale régionale :

Résolution 19/056 :

Vote :

Contre : 19 Abstention : 0.

Vote : Refusé à la majorité des exprimés

Le module sera donc délivré à l'identique du module ANTEOR, c'est-à-dire par les commissions régionales.

6 – Retour sur les championnats de France de Limoges (S. Allegre) :

Point avec les commissions sur l'organisation à programmer.

La mairie est d'accord pour recevoir de nouveau les prochains championnats 2020.

Présence importante des bénévoles. Le dossier de presse réalisé.

Date des championnats de France : par rapport aux sélections équipes de France : deuxième week-end de mai.

Points à améliorer : Synchronisation des commissions, le repas des athlètes (il n'y aura pas d'organisation nationale en 2020, compte tenu des difficultés à structurer un nombre très élevé de participants), médiatisation de la PSP et amélioration de la captation.

Le repas de la PSP sera organisé par la commission nationale et non par l'organisation du championnat.

Retour d'expérience des différentes personnes présentes lors des championnats.

Face au succès foudroyant de la PSP, le format du championnat de France PSP fait débat. La question est de limiter peut-être, dans le futur, le nombre de participants, progressivement, pour en faire un Championnat d'élite. Mais pour 2020 on ne change rien.

7 – Projet Championnat du Monde Apnée eau libre 2020 (R. Thomas) :

Du 3 au 11 octobre 2020 à Villefranche. L'une des clefs de ces championnats réside dans la capacité de la fédération à produire de l'image pour promouvoir l'activité et l'organisation.

Il existe une situation dont il s'agit de lever toutes ambiguïtés avec un autre organisme qui organise une compétition internationale « open » en 2019 sur le même site (et non un championnat officiel de nations) ce qui crée du trouble d'autant que les sportifs des équipes de France notamment y sont associés en tant que participant voir promoteurs de l'évènement : **il n'y a qu'un seul Championnat du Monde** Apnée eau libre en 2020.

8 – Actualités et activités des SCA (J. Vrijens et A. Delmas) :

Baisse du nombre de SCA assez significative. A l'analyse, cette baisse est principalement conséquente à une augmentation du nombre de SCA radiées. 51 SCA ont été radiées depuis le début de l'exercice avec 27 nouveaux agréments. Ces radiations sont majoritairement du fait de la FFESSM en raison de l'absence d'activité, du non-respect du minima de 11 licences annuelles et du fait que les Présidents de régions sont maintenant consultés avant l'attribution d'un renouvellement exceptionnel à ces SCA à moins de 11 licences.

Retour sur le terrain : saison un peu compliquée pour les SCA.

Travail sur la charte : un groupe de travail a été créé lors du dernier CDN, avec Pierre Dunac et Jo Vrijens, assisté d'Alain Delmas, pour toiletter la charte et l'adapter aux évolutions. Ce dossier n'a pas avancé pour l'instant. A évoquer lors du prochain CDN.

Retour très positif quant au passage aux 20 % du poids de vote des SCA qui devra être adopté lors de la plus proche AGE.

Proposition de création d'un produit d'assurance Top (annulation de voyages). Beaucoup de SCA sont confrontées à des annulations de dernières minutes. Cette assurance serait pour les structures elles-mêmes qui pourront la proposer aux clients. Dossier à l'étude.

9 – Point du groupe de travail sur le dossier crowdfunding (P. Dunac) :

Fonds de dotation *sports sous-marins* :

Disposer d'un fond de dotation de manière à pouvoir, sur la durée, avoir des fonds issus notamment et essentiellement du mécénat, à disposition pour les projets que nous pourrions engager.

Les associations qui n'ont pas de Fonds ne peuvent pas bénéficier de mécénat.

Création d'un groupe de travail sur ce sujet.

10 – Information sur le rugby subaquatique :

Les quelques clubs qui pratiquent (de l'ordre de 5 ou 6 clubs) veulent une vraie reconnaissance. Il n'y a pas d'équipe de France de Rugby. Pour avoir une équipe de France, il faut une sélection et des championnats issus d'un maillage territorial. Nous ne pouvons pas envoyer des délégations pour le rugby subaquatique à l'international.

Nous avons pour le moment 3 clubs en Occitanie, 2 en Nouvelle Aquitaine et peut être un en Ile de France. Ces pratiquants sont membres de la fédération, ils font une activité subaquatique, ils sont couverts par les assurances. Mais il est prématuré de rentrer dans des schémas nationaux.

Montage d'un groupe de travail sur ce sujet. Réunion une fois dans l'année avec le national.

Le comité Occitanie a désigné 3 personnes représentantes de ces clubs. Contact avec la Nouvelle Aquitaine en attente. A voir avec l'Ile de France.

Réunion du samedi 1^{er} juin 2019, 15h00-20h30 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre - FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François - MAIRE Olivier - MARTIN Claude MASSEL Marielle – MERLO Francis - SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : MARC Pascal

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN
Carl WILLEM	Médecin coordonateur

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS <i>représenté par F. GUIMARD</i>	Biologie et Environnement – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE <i>représenté par JM. BRONER</i>	Juridique – <i>Absent et excusé</i>
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE <i>représenté par H. JULIA</i>	Pêche Sous-Marine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Eric HEBERT	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Sub

1 – Points du Président (JL. Blanchard) :

Résumé des points du Président présentés ce matin.

2 – Point du Président Adjoint (F. Merlo) :

A partir de septembre accès aux salles de réunion avec système de digicode. Les travaux commencent lundi.

3 – Points du Trésorier Général :

Retour sur la situation de la FFESSM au niveau des licences et certifications.

Calendrier exercice comptable 2019 :

Clôture exercice 2019 : 31/08/2019 ;

Fin de réception des pièces comptables : 15/09/2019.

Mission expert-comptable : 2^{ème} semaine octobre 2019.

Mission commissariat aux comptes : fin octobre 2019.

Préparation du prévisionnel 2020 des commissions nationales :

Réception des prévisionnels 2020 fin octobre 2019 intégrant les actions du 1^{er} septembre 2019 au 31 /08/2020.

Préparation des entretiens budgétaires mi-novembre 2019.

Entretiens budgétaires du 29/11 au 1^{er} décembre 2019.

Préparation du prévisionnel 2021 des commissions nationales :

Réception des prévisionnels 2021 fin avril 2020 intégrant les actions du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Préparation des entretiens budgétaires 5 6 et 7 juin 2020. Entretiens budgétaires 26 27 et 28 juin 2020.

4 – Point du Secrétaire Général :

Remerciements aux Présidents de commissions pour leur présence et la réception des rapports.

5 – Bureau des Médailles fédérales :

Bureau des médailles du vendredi 31 mai 2019.

Médailles de Bronze : 94 demandes : 95 attribuées car une médaille d'argent a été reclassée en Bronze.

Médailles d'Argent : 23 demandes : 18 attribuées + 1 Or reclassée en Argent

Médailles d'Or : 14 demandes, 10 attribuées et 1 déclassée en Argent.

Le Bureau des médailles est très inquiet de la qualité des demandes : il existe un vrai problème d'instruction des dossiers, lequel permet à la Commission de statuer en connaissance de cause et de manière pertinente. Les dossiers arrivés incomplets au siège seront systématiquement renvoyés en amont de la réunion.

6 – UNSS :

Pour que les activités subaquatiques entrent dans le programme UNSS, la Ffessm propose la mise en place d'une commission nationale mixte UNSS/FFESSM.

Rôle de la commission : organiser la formation des enseignants. Les enseignants sont formés aux activités subaquatiques au sein de l'éducation nationale.

La FFESSM doit proposer des contenus pédagogiques aux enseignants. Intervention des commissions nationales.

Réalisation d'un championnat d'hiver en piscine.

Réalisation d'une rencontre l'été pour faire découvrir les activités en milieu naturel.

Membres de la commission :

3 sièges pour l'UNSS : Directeur national adjoint de l'UNSS, Laurent MEUTELET Directeur Régional UNSS, Benjamin EMERIAUD, Enseignant EPS et responsable d'une section sport études « apnée », et Nicolas PERRET, Spécialiste en hockey subaquatique et responsable d'une section hockey subaquatique en UNSS à Agen.

3 sièges pour la FFESSM : Le DTN Richard THOMAS, Hélène CARON et Clément NORMANI (NAP).

La convention : Engagement de travailler suivant le Plan National de développement du sport scolaire.

* Accessibilité : Proposer nos activités dans l'ensemble des académies. Mise en place des commissions mixtes régionales et départementales avec deux membres UNSS et 2 membres FFESSM. Plan de féminisation et accès aux personnes en situation de handicap. Participation à des journées promotionnelles comme la journée nationale du sport le 25 septembre.

* Innovation : proposer des activités innovantes aux élèves au niveau UNSS : les seules activités subaquatiques.

* Responsabilité : Formation de jeunes officiels (juges arbitres) possibilité à envisager de les intégrer à nos formations de juges arbitres et compétitions fédérales. Formation des enseignants avec fournitures de supports pédagogiques : Formation le vendredi de la Toussaint. Commissions déjà au travail (Com Bio).

Convention valable pour 4 ans, signature prévue début septembre.

Travail sur un logo *jeunes*.

Demande au cabinet Lafont de proposer un produit correspondant à la demande des enseignants. Les Pass collectifs sont à la journée (en cours).

C'est la 1^{ère} fois que la FFESSM entre dans le dispositif national de l'UNSS.

RAPPEL GENERAL : Le CDN rappelle que toute demande d'adaptation ou de création de nouveaux produits assurantiels doit faire l'objet d'une demande au Siège national laquelle demande ne pouvant être portée vers l'assureur que par la personne chargée de représenter l'association.

RAPPEL : le 9 janvier 2018 le CDN a statué que les ordres du jour et les PV des réunions des commissions doivent être adressés également aux Présidents des régions. Les Rapports des commissions nationales pour le CDN sont également adressés aux Présidents de régions.

7 – Rapports des commissions (première partie) :

*** Technique :**

*** Contenus de formation recycleur :**

- Intégration des plongeurs et moniteurs Triton :

Dispositif d'intégration à la FFESSM des plongeurs et des moniteurs Triton certifiés « autres agences » (1an) à partir de début juillet 2019, sous réserve que la convention soit signée par la fédération et par Triton. Envoi d'un dossier au siège national : certification CCR Triton (air ou TX) TDI/SDI – IANTD ou autre agence, brevet de plongeur ou de moniteur (copie ou Numéro), paiement 12€ et Licence.

- **Intégration d'autres recycleurs :**

Stratégie préliminaire à l'intégration de nouveaux CCR :

- Distribution (vente) des Recycleurs :
- Acceptation du processus de certification de nos cadres CCR (*Instructor* et *Instructor trainers*)
- Elaboration de la compétence spécifique (technique) du recycleur en étroite collaboration avec le fabricant.
- Signature d'une convention de reconnaissance mutuelle FFESSM – CCR
- Nomination de premiers moniteurs FFESSM / CCR par équivalence. Demande de rajout : sous réserve qu'ils soient identifiés comme E3 s'ils veulent enseigner jusqu'à 40 m et E4 au-delà.
- Réalisation du premier stage de certification des moniteurs formateurs (*instructor-trainers*) et moniteurs :
 - Proposition d'intégration du recycleur Poséidon Seven
 - Proposition d'intégration du recycleur scuba Force SF2
 - Proposition d'intégration du recycleur Shark Rebreather.

- **Suivi Qualité des formations recycleur – Gestion de l'activité moniteur :**

Notion de recyclage du moniteur recycleur (statuts de moniteur recycleur « en activité » existe depuis 2006 à la FFESSM).

Gestion de l'activité des moniteurs recycleurs.

Comptabilisation des formations et/ou des certifications de plongeurs CCR, des recyclages CTR spécifiques CCR (modèle TIV).

Le moniteur ne peut plus certifier de plongeur recycleur.

Le moniteur recycleur est « ré activé » par un autre moniteur recycleur en activité.

Le moniteur recycleur est « ré activé » par une CTR.

Proposition : Création d'un processus informatique pour le suivi de l'activité des moniteurs recycleur. Outils de désactivation / réactivation à faire développer.

Attention de la part du CDN : aucun nouveau développement prévu avant un certain temps.

- **Suivi qualité des formations recycleur – Formulaire de satisfaction :**

Suivi qualité par formulaire de satisfaction spécifique à la formation : proposition d'envoi automatisé par email d'un lien vers formulaire en ligne et processus automatique d'exploitation statistique des données à développer.

- **Enregistrement des certifications recycleur dans la base de données :**

- Plongeurs Recycleur (air et Trimix) : enregistrement par le club / SCA : existe déjà.
- Moniteurs Recycleur (air et Trimix) : enregistrement par FFESSM-siège : n'existe pas / commandes logiciels à créer.
- Formateurs moniteur : enregistrement par FFESSM – siège : Commandes logiciels à mettre à jour.

Les règles logiques de délivrance seront construites en collaboration avec le développeur et le personnel salarié en charge des certifications. La problématique d'harmoniser l'enregistrement des moniteurs par la CTR comme pour les MF1 est discutée.

Résolution 19/057 :

Vote : Contenus de formation recycleur. Validation des contenus avec prise en compte des modifications demandée dans le point « intégration d'autres recycleurs ».

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** TIV :**

Demande d'une modification du MFT TIV : A la demande du référent TIV. Il a sollicité l'avis de la CTN.

A discuter, à voir au prochain CDN. Sur les critères de forme. L'avis technique a été rendu, les juristes doivent se prononcer.

Demande d'une modification du MFT Formateur TIV 1er degré

"Conditions de candidature" des Formateurs TIV 1er degré

Proposition - Ajouter texte en rouge

« CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire de la licence FFESSM. - Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être titulaire de l'attestation de Technicien en Inspection Visuelle.
- Être titulaire d'un diplôme fédéral d'encadrant.
- Dans l'hypothèse où le candidat serait possesseur d'une qualification ou d'un diplôme conférant des compétences pédagogiques obtenu en dehors d'une structure fédérale ou directement reconnue par elle, une formation complémentaire de XX sera mise en place pour permettre une adaptation de ces compétences à la sphère fédérale.
- Faire acte de candidature par l'intermédiaire de l'une des autorités suivantes : Le Président de la Commission Technique Départementale, Le Président de la Commission Technique Régionale. »

- ***Demande d'une modification du MFT Formateur TIV 1^{er} degré :***

Prérogatives. A revoir.

Résolution 19/058 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

**** Pack découverte et PE 12 :***

Les 2 ATP sont flous dans leurs prérogatives et compliqués dans leur modes de délivrance.

Proposition :

Séparer complètement les 2 ATP et mieux définir leurs objectifs :

Plongeur encadré 12 m : Destiné à la découverte de la plongée scaphandre pour une population supérieur à 12 ans. Vrai produit d'appel pour le N1 :

- Création d'une « pochette PE12 » en fourniture gratuite.
- Création d'un grand diplôme PE12
- Délivrance en ligne par la structure coût 7 €
- Suppression de la délivrance en ligne à travers le Pack Découverte.

Pack découverte : Destiné à la découverte des activités de la FFESSM, pluri disciplines. En plongée scaphandre accès dès 8 ans :

- Achat du Pack Découverte en amont produit relooké (fourniture payante 3€)
- Suppression de la petite carte mais maintien du numéro.
- Délivrance par la structure en ligne
- Suppression de la délivrance par le titulaire.
- Suppression de l'accès à 12 m avec une plongée « technique ».

Discussion.

Faisabilité : Les cartes des PE12 existent déjà. Le relooking du pack découverte est en cours.

Résolution 19/059 :

Vote : Séparation des deux produits. Le Pack découverte ne peut plus déboucher sur un PE12.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 19/060 :

Vote : Echancier : l'accompagnement promotionnel, sous réserve de faisabilité par les services de la fédération, mise en route dès que possible.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

**** Apnée :***

- Nomination INA Stagiaire :
Stéphane Caumartin (Comité Occitanie)
Rémy Dubern (Comité Sud)

Résolution 19/061 :

Vote : Nominations

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Mise à jour Manuel de Formation Apnée.

Résolution 19/062 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Mise à jour règlement Piscine 2020.

Résolution 19/063 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Modification du fonctionnement des collègues.

Résolution 19/064 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Coursus Handi Sub Apnée :

Discussion.

Tronc commun et tronc spécifique pour la commission technique.

Pas de compétition.

Résolution 19/065 :

Vote : Pas d'effet immédiat, mise en place possible à la rentrée 2019. Vérification avec FFH. Réflexion sur la forme et le message que l'on donne.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 19/066 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point avec la commission technique : plongée mélange. Jusqu'à maintenant, pour la fabrication d'un mélange suroxygéné, quand nous ne dépassions pas 40 % d'O2 en circulation l'utilisation de matériel standard air (bouteilles, robinets et détendeurs) était possible.

Discussion. La dernière directive européenne a été reprise dans un arrêté français en 2017 qui vise les conditions d'exploitation des équipements sous pression. Dans ces textes, il est prévu que les bouteilles soient destinées à un usage correspondant à la catégorie de gaz indiquée sur le fut (air ou O2). Dans la pratique de nombreuses structures et clubs utilisent encore le système de dérogation des 40 % car jusqu'en 2012, c'était inscrit dans la partie plongée du code du sport. En 2012, lors de la réforme du code du sport, cette phrase n'a pas été reprise. Le Ministère du travail a publié des arrêtés où il règlemente cette utilisation qui touche des secteurs différents mais en autorisant la dérogation des 40 %. Un arrêté de ce ministère a été modifié en mai 2019 concernant tout le secteur des scientifiques, de la recherche, de la pêche, de l'aquaculture, des médias, de la sécurité ... et dans ce texte il y a toujours la phrase qui permet d'utiliser les 40 %. Tous les nouveaux blocs nitrox disponibles sur le marché français aujourd'hui sont dans une norme de robinetterie qui ne permet pas d'utiliser les détendeurs classiques. Si nous utilisons une bouteille aux normes O2 pour tous les nitrox, on doit utiliser un détendeur aux mêmes normes... Nous ne pouvons pas dire que seule la bouteille est dangereuse et pas le robinet, ni le détendeur.

Personne n'a demandé de prendre position sur ce sujet. Est-ce qu'il y a un risque demain, en cas de contrôle, d'avoir mis du Nitrox dans une bouteille air ? Peut-être, mais proscrire cette utilisation sous la règle des 40 % au nom de la fédération serait problématique pour les clubs et SCA alors que le ministère du travail ne le fait pas dans son propre secteur. La FFESSM défendra cette position au regard de l'équilibre de la balance risques. *Statu quo* sur ce sujet.

8 – Retour sur la journée Nationale de la Sécurité des Activités subaquatiques à Nice (JM Pontier et C. Willem) :

Présentation et résumé de l'événement. Belle réussite.

Reportage dans Subaqua.

9 – Point sur le championnat de France à Limoges :

Présentation.

10 – Rapports des commissions (suite) :

* Tir sur cible :

- Descendre l'âge des compétiteurs à 10 ans en compétitions (Catégories Benjamins).
Demande au DTN concernant les catégories. Pour les âges des compétiteurs : A travailler avec la direction technique nationale. Aspect juridique à voir avec les juristes. Donc : pas de décision pour l'instant.
- Coupe du monde des clubs en Normandie : demande à deux équipementiers autre que Beuchat, dans le village des partenaires. Réponse du DTN.

Résolution 19/067 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Environnement Biologie :

- Mise à disposition de la salle de réunion pour réunion annuelle et séminaire des présidents de CREBS et séminaire de formation des instructeurs sous réserve que les travaux soient terminés et que l'utilisation de la salle soit ainsi rendue autonome.
- Validation des modifications du règlement du collège des Instructeurs.
Ce règlement a été vu par la juridique.

Résolution 19/0068 :

Vote : Règlement du collège des instructeurs.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Le Comité de pilotage BioObs est suspendu de sa mission au sein de la commission nationale. Conséquences : le développement de BioObs est suspendu. La volonté de réintégrer le développement au sein du nouveau site.

Résolution 19/0069 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Nage avec Palmes :

Point sur le rapport.

Résolution 19/070 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Décision du CDN quant à la non participation des juniors aux Championnats du monde en Egypte. La lettre du Directeur des Sports en réponse au questionnement du DTN concernant la participation de la France et plus particulièrement de l'équipe junior (17 jeunes de 14 à 17 ans) est lue.

Comme la CMAS maintient son championnat du monde, est-il envisageable de mettre en place un évènement pour nos jeunes, à budget constant ?

A travailler.

11 – AG du CIAA (P. Savourey) :

Le CIAA a été créé sous l'égide du CNOSF en 2006.

Le CNOSF ayant décidé de mettre un terme aux Conseils interfédéraux, les membres du CIAA ont dès lors décidé de maintenir leur coopération au sein d'une entité dédiée, en créant une association spécifique également nommée Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, où chacune des fédérations garde son indépendance de gestion politique, technique, administrative et financière.

18 fédérations membres.

Point d'actualité.

- Commission « organisation des pratiques, apprentissage, ENF » Présidée par Patrick SAVOUREY.
- Commission « équipements » Présidée par Sylvain PAILLETTE.
- Commission « Formation » Présidée par Jean Claude SCHWARTZ

- Commission « Sport et Handicap » Présidée par Yves OBIS.
Présentation du budget du CIAA.

*** Photo vidéo :**

Points :

- Communication.
- Formation de cadres Photo et Vidéo.
- Championnat de France de photographie en piscine.
- Compétitions et calendriers.
- Mondial photo Tenerife 2019.

Point sur les droits d'auteur.

Résolution 19/071 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Orientation Subaquatique :**

Présentation du rapport.

Résolution 19/072 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du dimanche 2 juin 2019, 9h00-12h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François - MAIRE Olivier - MARTIN Claude - MASSEL Marielle – MERLO Francis - SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absents et excusés : CELLI Caroline – DUNAC Pierre - MARC Pascal

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS <i>représenté par F. GUIMARD</i>	Biologie et Environnement – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE <i>représenté par JM. BRONER</i>	Juridique – <i>Absent et excusé</i>
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE <i>représenté par H. JULIA</i>	Pêche Sous-Marine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Eric HEBERT	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Sub

1 – Rapports des commissions :

* Plongée Souterraine :

- Point sur le problème de cartes d'instructeurs. Interne à la commission.

Présentation du rapport.

Résolution 19/073 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Hockey subaquatique :

Présentation du rapport.

- Demande de revenir au calendrier précédent avec la présence des commissions en février et non en juin.

A voir pour l'année prochaine.

- Quand sera disponible le Kit *communication* pour les activités sportives : Ces kits ne représentent pas beaucoup les activités. A travailler.

- Dans le cadre du développement du site fédéral, pourrait-on approfondir la rubrique CACI en donnant la possibilité d'indiquer l'activité sportive en compétition.

Le CACI autorise la pratique de toutes les compétitions. S'il y a une restriction elle sera notée sur le CACI. On va donner la possibilité au licencié de télécharger son CACI sur son espace licencié consultable par les organisateurs de compétitions.

Résolution 19/074 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* PSP :

- Demande de Pascal Chauvière : permettre aux handis possédant le diplôme fédéral PESH20 équivalent au niveau I technique, de pouvoir se présenter à l'examen d'arbitre.

Résolution 19/075 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Rétablir la ligne budgétaire : promotion de l'activité pour réalisation de vidéos. Discussion.

A voir avec le national mais hors budget de la commission.

- Vu le succès de la Coupe des régions, la commission souhaiterait en organiser une en 2020.

Résolution 19/076 :

Vote : Coupe des régions en 2020

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point sur le format des championnats de France de PSP. Maintien d'une grosse délégation en fonction de l'infrastructure qui accueille.

Résolution 19/077 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Archéologie :

- La commission a modifié le cursus de formation archéologie en séparant l'aspect *fouilleur* et l'aspect *formation*. On donne la possibilité aux gens soit de devenir Directeur de fouilles soit plongeur archéologue mais aussi un côté formation sans les contraintes liées à l'hyperbarie. Nous sommes une commission culturelle, au service des licenciés, l'archéologie c'est une activité qui peut être appréhendée par n'importe quel licencié. Demande au CDN qu'un document sur la découverte de l'archéologie soit réalisé, comme une attestation uniquement destinée aux licenciés. Cela comprend une plongée et une conférence.

- Demande d'une concertation avec les pouvoirs publics pour sortir les bénévoles des textes sur l'hyperbarie qui concerne les professionnels et faire valoir des équivalences avec nos diplômes fédéraux.

Résolution 19/0078 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Pêche sous marine :**

- Carte d'IN de PSM : Demande de mise en place informatique des titres d'IN de Pêche. Déjà répondu : non.
- Entrée au salon de la plongée : Demande que l'invitation aux clubs ne soit pas nominative. A l'étude. La question sera posée à Hélène DE TAYRAC.

- RIPE :

- Q : Pour inscrire un enfant aux RIPE il faut qu'il soit titulaire d'un niveau 1 de plongée scaphandre. Cela ferme la porte aux jeunes des autres disciplines ; est-il possible de supprimer cette exigence ?

- R : Ce type d'exigence n'existe pas pour s'inscrire à cette manifestation, car on peut s'inscrire avec des brevets inférieurs.

- AG : Date de la 2^{ème} AG en 2020. A venir.

Résolution 19/079 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Nage en Eau Vive :**

Présentation du rapport.

Résolution 19/080 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Juridique :**

- Équivalence d'un ancien diplôme d'apnée : réponse envoyée par le DTN.

Résolution 19/081 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Suppression du règlement anti dopage fédéral. La dernière AG a voté une résolution en ce sens à savoir en l'attente de la publication, création d'un groupe de travail chargé de mettre en adéquation les textes fédéraux à la réglementation nouvelle. Le décret a été adopté le 12 avril dernier et met fin à la participation à tous niveaux des instances fédérales dans le traitement de la problématique anti-dopage qui revient intégralement à l'AFLD. L'information sera diffusée sur le site.

- Point sur la modification des TIV dans le rapport de la commission technique : **Demande d'une modification du MFT Formateur TIV 1er degré, demandée à Brest, par plusieurs CTR, dans le chapitre traitant des "Conditions de candidature" des Formateurs TIV 1er degré : la nécessité de compétences pédagogiques (Cf. Rapport de la CTN).**

Pas de rapport de la CMPN.

Présentation de la chaine télévision du CNOSF qui donne la possibilité d'offrir de la visibilité pour tous les sports. Possibilité de présenter des directs, de faire des reportages pour la chaine, de présenter des athlètes. La Ffessm s'est déjà inscrite pour y être associée. Demandes aux présidents de commissions pour un recensement des vidéos déjà existantes.

Sport en France, Orange : Canal 174, Free : Canal 190 ; Bouygues : Canal 192 ; SFR : Canal 129

2 – Points du DTN :

- Les sélections des équipes sont quasiment finalisées.

- Nouvelle orientation pour les compétitions de nage avec palmes en eau libre.

- Les 2 pôles France (Rennes et Aix) : 8 jeunes à Aix et 7 à Rennes. Résultats positifs.

Réunion dimanche 2 juin 2019 – 11h00-11h30 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François - MAIRE Olivier - MARTIN Claude – MERLO Francis - SAVOUREY Patrick- VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absents et excusés : CELLI Caroline - DUNAC Pierre - MARC Pascal – MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

1 – Date de la nouvelle licence semi-dématérialisée au 1er septembre :

Compte tenu du fait que la date de la nouvelle licence est stipulée dans les statuts fédéraux, il est donc impossible de la changer sans modifier les statuts ; **elle est donc maintenue au 15 septembre.**

Exercice comptable au 1er septembre et licence au 15 septembre.

Aucune AGE n'étant actuellement prévue en 2020, ce calendrier, sauf événement majeur, sera valable pendant 2 ans.

2 – AG électorale 2020 :

Deux dossiers solidement préparés sont proposés au CDN : Bordeaux et Lyon. AG 12 et 13 décembre 2020.

Discussion. Un vote électronique sera réalisé. (Résultat du scrutin initié le 7 juin : c'est Lyon qui est retenu pour l'AG électorale de décembre 2020).

3 – Organisation de manifestations fédérales : couverture par notre Service Com' :

Des délais sont impératifs dans la réalisation des dossiers.

Un rétro planning est présenté pour l'organisation des manifestations côté *Communication*. Il est impératif de suivre ce rétro-planning pour toute couverture média des manifestations fédérales.

Il faudrait que les commissions soient impliquées dans la relecture des plaquettes de présentation.

4 – Site internet de la FFESSM :

Prévision de la bascule du nouveau site dans l'été, avec :

- 6 sites d'activités pilotes : Plongée, Apnée, PSP, NEV, Environnement et biologie, Hockey sub.
- Un formulaire dynamique écosub.
- Une bourse de l'emploi, le carnet de plongée dans sa version grand public, la boutique et un module de campagne publicitaire.
- Des actualités et un calendrier en mode dynamique.

Fin du CDN à 11h30.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

